

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Lézan régulièrement convoqué, le 14 février 2023 en session ordinaire, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Eric TORREILLES, Maire.

La séance est publique.

*M. le Maire procède à l'appel des membres.*

Présents :

ASTIER Jean-Louis, BERBON Evelyne, CARRASCO Sylvie, DURAND Philippe, FESQUET Clément, FRAISSE Bruno, GILBERT Laetitia, LEVAILLANT Jean-Pierre, MANOEL Stéphane, PONTIER Alain, RAUCOULES Cécile, ROBLIN Christine, TALAGRAND Philippe

Retardataires excusées : Mme BIGNOLLES Martine – Mme PAILHES Nelly

Excusés : BONNAURE Eva – FIRMIN Cyrille - TOUAHRI Zakia

Absent non excusé : /

Procurations : une procuration de M. FIRMIN Cyrille à M. PONTIER Alain

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procuration : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**, Mme Laetitia GILBERT, élue la plus jeune de l'assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mr le Maire demande à l'assemblée si des remarques ou observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant formulée, M. le Maire demande de passer au vote.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé par

15	Voix POUR
0	Voix CONTRE

0	ABSTENTION(S)
---	---------------

*Le procès-verbal est signé par les membres présents.*

\*\*\*\*\*

**Ordre du Jour :**

- Autorisation de paiement des factures d'investissement : M57
- Autorisation de paiement : remboursement à un administré.
- Projet de Pumptrack : Choix de l'entreprise et autorisation du démarrage des travaux.  
Demande de subvention à Alès Agglomération et à la Région
- Archives départementales : autorisation de conservation
- Voirie communale : Consultation des entreprises
- Rénovation énergétique : demande de subvention à la Région
- Personnel Communal : tableau des effectifs – Plan Epargne Temps
- Décisions prises par délégation (le cas échéant)
- Informations et Questions diverses

<b><i>Délibération N° D001-210223</i></b> Autorisation de paiement des factures d'investissement budget communal M57
---

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération déléguant au titre de l'article L1612.1 du CGCT, un certain nombre de ces compétences. Cependant il est indiqué dans cet article que le détail des montants et des affectations doit être mentionné dans la délibération.

M. le Maire rappelle donc les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1) qui permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

15	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION

pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

- D'être en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il autorise Mr le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

21578	Michel Equipement – broyeur	13 800 € TTC
2111	Notaire Roland salindre	2789.87 € TTC
2188	Nadia Signalisation	30.00 € TTC
2151	Gaxieu Etudes Pumptrack	1440.00 € TTC
2033	Cévennes magazine	658.80 € TTC

**Délibération N° D002-210223**

**Autorisation de paiement – Remboursement d'un sinistre**

M. le Maire fait part au Conseil que suite à un accident ayant eu lieu sur la voie publique en raison d'un nid de poule sur le chemin de Massillargues, la responsabilité de la Commune est engagée. En effet, les agents techniques n'ont pas remarqué qu'un nid de poule s'était ainsi formé sur cette voie

Après discussion, la Commune prendra en charge une partie de la facture de réparation des pneus, soit 150 euros.

Un rappel a été fait auprès des services techniques afin d'effectuer des tournées régulières. M. le Maire remercie à tous les conseillers d'avertir le secrétariat de Mairie ou les services techniques en cas de formation de nids de poule sur la voirie communale afin que cela ne se reproduise pas.

Un groupe d'élus va effectuer une tournée sur l'ensemble de village pour déterminer les chemins à réhabiliter en priorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise par :

15	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION

Mr le Maire à payer la somme de 150 euros à M. GUERIN Elias pour la réparation du préjudice subi.

\*\_\*\_\*

*Mme PAILHES Nelly et Mme Martine BIGNOLLES, retardataires, entrent dans l'assemblée et prennent part aux débats et aux votes.*

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de procuration : 1

\*\_\*\_\*

**Délibération N° D003-210223**

**Projet de Pumptrack : choix de l'entreprise – demande de subventions**

*M. le Maire rappelle que comme nous nous y étions engagés, le projet de Pumptrack serait réalisé seulement si la Commune de Lézan obtenait des subventions.*

*Ledit projet ayant obtenu le financement de l'Agence du Sport et du Conseil départemental, la consultation auprès des entreprises a été lancée.*

*Le cabinet Gaxieau, maître d'œuvre de l'opération, a effectué l'analyse des offres.*

*Neuf dossiers ont été retirés.*

*Cependant, une seule entreprise a répondu.*

*Il s'agit de l'entreprise Eiffage qui a soumissionné pour un montant de 117 843.50 € HT soit 141 412.20 € TTC. Une négociation a été réalisée. L'entreprise n'a pas consenti de rabais supplémentaire.*

*M. le Maire présente le projet proposé par l'entreprise Eiffage avec l'entreprise « My Tracks » comme sous-traitant pour la conception .*

*Il est nécessaire de demander une prorogation de délai auprès de l'Agence du Sport pour la validité de l'arrêté de subvention.*

*Il est également nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la Région.*

*Alain PONTIER fait une remarque de la part de Cyrille Firmin : il convient d'être vigilant sur l'emploi des matériaux, le moins disant n'étant pas toujours preuve de l'emploi de matériaux ..*

*Réponse apportée par M. le Maire : une seule entreprise ayant répondu il n'y a pas eu d'arbitrage possible en ce sens. Il est précisé que dans son mémoire technique l'entreprise s'engage à réaliser un chantier propre en limitant les émissions de carbone.*

*Clément FESQUET demande s'il est prévu une clause de sécurité dans le cas de retard sur le traitement administratif du dossier qui entraînerait la perte du versement des subventions, dans ce cas précis quelle serait la suite donnée par les entreprises ? Est-ce que la Commune aurait des indemnités à verser ou non.*

*Réponse apportée par M. le Maire : Cette question sera évoquée auprès du maître d'œuvre et nous tenterons de sécuriser le dossier au maximum lors de la signature du marché. Dans une première phase l'ordre de service ne portera que sur le dossier d'exécution des travaux.*

Le Conseil après avoir délibéré par :

17	Voix POUR
----	-----------

0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION

- Approuve ledit marché de travaux d'aménagement de Pumptrack s'élevant à : 141 412.20 € TTC,
- Sollicite pour le financement de ce nouvel espace :
  - La Région
  - Alès Agglomération
  - Une demande de prorogation de délai auprès de l'Agence du Sport
- Autorise M. le Maire à retenir l'entreprise Eiffage pour la réalisation de l'opération dans son intégralité,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet.

**Délibération N°D004-210223**

**Archives départementales / conservation des archives « anciennes »**

Vu l'article L. 212-11 du Code du patrimoine,  
Vu l'article L. 212-14 du Code du patrimoine,  
Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie :
  - des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans
  - des registres de délibérations de plus de cinquante ans
  - et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif ;

Le Conseil après avoir délibéré.

17	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

- Accepte la conservation des registres et documents sus cités dans les locaux de la mairie
- Charge Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'État dans le département.

**Délibération N°005-210223**

**Voirie Communale : Consultation des entreprises**

Philippe Talagrand rappelle les divers projets de sécurisation votés en conseil municipal :

- Sécurisation des écoles chemin de Costelongue (estimation 30 000 € TTC)
- Aménagement route de Lédignan (estimation 23 000 € TTC)
- Aménagement délaissé Avenue de la Gare (estimation 35 000 € TTC)

Il rappelle également la nécessité de procéder régulièrement à des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Il indique qu'avant toute chose, un groupe d'élus va effectuer une tournée sur l'ensemble du village pour déterminer les chemins à réhabiliter en priorité. Tous les élus intéressés peuvent participer à cette tournée.

Pour information, le montant alloué pour le programme réhabilitation voirie 2023 serait de :  
100 000.00 € TTC.

Il est nécessaire de lancer une consultation auprès des entreprises pour l'ensemble des travaux de voirie à réaliser sur cet exercice.

*Stéphane MANOEL pense qu'il serait plus judicieux de scinder les travaux de réhabilitation et les travaux d'aménagement. Cette remarque est retenue. Lors de la consultation, il sera demandé aux entreprises de soumissionner sur deux lots distincts : Lot 1 : Voirie communale – Lot 2 : aménagements et sécurisation (amendes de police).*

Le Conseil après avoir délibéré.

17	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

- Autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie à réaliser sur la Commune en deux lots : Lot 1 : voirie communale – Lot 2 : Travaux d'aménagement et de sécurisation (amendes de police).
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir relatives à ce dossier

*Jean Louis ASTIER propose que les poubelles situées à proximité du départ des voies vertes soient mises en discrétion. Cette remarque est retenue et une réflexion sera menée sur ce point : déplacement, bâti en pierres.*

#### **Délibération N°D006-210223**

#### **Rénovation énergétique des bâtiments communaux : demande de subventions**

M. le Maire rappelle au Conseil la conjoncture économique actuelle et la crise énergétique qui en découle. Les collectivités sont durement touchées également et doivent réagir rapidement

La mise en œuvre de ces travaux permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur. Des travaux portant sur l'isolation des bâtiments, leur ventilation, le remplacement et la régulation du système de chauffage seront réalisés.

La présente opération concerne la mise en œuvre de travaux sur les bâtiments suivants :

- Les écoles, bâtiment ancien, dernière rénovation effectuée en 2006 sur cette partie du bâtiment.
- Le Foyer communal, bâtiment ancien
- La bibliothèque, au rez de chaussée d'un immeuble bâtiment très ancien

Le projet de travaux porté par la Commune de LEZAN consiste en la mise en œuvre des actions suivantes :

↓ **ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE A GAIN RAPIDE :**

Dans une logique de rénovation globale sur le long terme et en cohérence avec sa volonté de mettre en œuvre rapidement des économies d'énergie, la Commune entreprend dans chaque bâtiment public :

- ✓ de remplacer l'ensemble des points lumineux par des LED
- ✓ de remplacer tous les radiateurs ou citerne gaz par des unités de climatisation
- ✓ de remplacer toutes les menuiseries vétustes par des menuiseries double vitrages
- ✓ de poser des stores permettant une bonne isolation thermique

↓ **TRAVAUX D'ISOLATION**

Sous le plancher du foyer : isolation préconisée dans l'audit énergétique.

↓ **TRAVAUX DE RÉNOVATION : MENUISERIES**

Remplacement des menuiseries par des menuiseries plus performantes à chaque fois que nécessaire ;

Bâtiment concerné : Ecole – Foyer - Bibliothèque

↓ **TRAVAUX DE RÉNOVATION : CHAUFFAGE**

Remplacement des radiateurs électriques obsolètes (Ecole – bibliothèque) et citerne gaz (foyer) par des unités de climatiseurs réversibles ;

Bâtiment concerné : Ecole – Foyer - Bibliothèque

↓ **SYNTHÈSE DES ACTIONS MISES EN PLACE :**

*Le projet de travaux mené par la Commune propose une rénovation globale en impactant l'ensemble des postes de consommation des bâtiments (isolation, chauffage) et en rendant possible des économies d'énergie rapidement mises en œuvre via les différentes actions de régulation et de changement de petit équipement. **Amélioration énergétique globale des bâtiments rénovés comme décrit dans les deux audits énergétiques des écoles et du foyer communal.***

↓ **Programme des travaux**

La mise en œuvre des travaux précités s'étalera sur le calendrier suivant :

- Mise en œuvre des actions à gains rapides sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- Travaux sur les menuiseries et le remplacement du chauffage aux écoles, lors des périodes de vacances scolaires de l'année 2023
- Travaux de pose de Led année 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 191 143.45 € H.T.

Dans le cadre de ce projet, la subvention sollicitée dans le cadre de la DSIL Rénovation Énergétique est de 40% du montant global et correspond à un montant de 76457.38 € H.T.

Les marchés de travaux sont notifiés avant le 31 janvier 2023 et les travaux achevés avant le 31 décembre 2023.

Le projet de travaux s'inscrit dans la volonté de la Commune de bénéficier de bâtiments présentant un confort d'occupation significatif et dans une anticipation des enjeux de modification du climat et d'augmentations continues du coût de l'énergie.

✚ **Coût de l'opération :**

<b>FOYER</b>			
	HT	TVA	TTC
Plancher isolation	3 930,00 €	216,15 €	4 146,15 €
MENUISERIES	48 421,56 €	9 684,31 €	58 105,87 €
Plafond lumière	705,00 €	141,00 €	846,00 €
Climatisation petite salle 1	4 064,50 €	812,90 €	4 877,40 €
Climatisation petite salle 2	4 064,50 €	812,90 €	4 877,40 €
Lumière petites salles	1 154,00 €	230,80 €	1 384,80 €
Climatisation foyer	22 260,44 €	4 452,09 €	26 712,53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>84 600,00 €</b>	<b>16 920,00 €</b>	<b>101 520,00 €</b>

<b>ECOLE</b>			
Fenêtres écoles	28 480,19 €	5 696,04 €	34 176,23 €
Climatisation	26 000,00 €	5 200,00 €	31 200,00 €
Photovoltaïques	16 250,00 €	3 250,00 €	19 500,00 €
Leds	3 725,00 €	745,00 €	4 470,00 €
Stores	18 871,44 €	3774,288	22 645,73 €
<b>TOTAUX</b>	<b>93 326,63 €</b>	<b>18 665,33 €</b>	<b>111 991,96 €</b>

<b>BIBLIOTHEQUE</b>			
Volets	4 486,11 €	897,22 €	5 383,33 €
Climatisation	5 389,71 €	1 077,94 €	6 467,65 €
Leds	468,00 €	93,60 €	561,60 €
Toilettes	2 873,00 €	574,60 €	3 447,60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 216,82 €</b>	<b>2 643,36 €</b>	<b>15 860,18 €</b>

<b>TOTAL RENOVATION ENERGETIQUE</b>	<b>191 143,45 €</b>	<b>38 228,69 €</b>	<b>229 372,14 €</b>
---	-------------------------	------------------------	-------------------------

✚ **Financement de l'opération**



Sources de financement	Montant (H.T)	Taux de financement
Fonds propres Autofinancement	57 343.03 €	30%
Alès Agglomération	19 114.34 €	10 %
Région	57 343.03 €	30 %
Etat (fonds vert) demandée	57 343.03 €	30 %

Le financement du projet de travaux se fera sur la base du plan de financement suivant :

*Le conseil après avoir délibéré par :*

17	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

- √ Approuve les travaux de rénovation énergétique des bâtiment communaux
- √ Autorise Le Maire à solliciter des demandes de subvention auprès de l'Etat (fonds vert) , la Région et à Alès Agglomération.
- √ Approuve le programme des travaux
- √ Approuve le plan de financement
- √ Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir relatives à ce dossier

**Délibération N° D007-210223**  
**Personnel communal : Tableau des effectifs**

*M. le Maire indique que Francine Rieu fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.*

*Après la publication d'une annonce auprès du service recrutement du centre de gestion du Gard, plusieurs candidates ont été reçues. La candidature de Mme Chantal BRESSON, rédactrice territoriale a été retenue. Elle prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Un poste de rédacteur à temps complet étant vacant, elle sera nommée sur le poste existant. Suite au départ de deux agents en contrat à durée déterminée, ces derniers ont été remplacés sur les postes existants. (Contractuels de droit public).*

*Le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 se présentera ainsi :*

**Tableau des effectifs**

**Agents titulaires**

Grade	Catég	Secteur	Rémunération	TC ou TNC
Attaché Territorial	A	Administratif	Ind Brut 611	TC
Rédacteur Territorial	B	Administratif	Ind Brut 478	TC
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Administratif	Ind Brut 460	TNC (28h)
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	Administratif	Ind Brut 358	TNC (28 h)
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Administratif	Ind Brut 558	TNC (12h)
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Technique	Ind Brut 430	TC
Adjoint technique	C	Technique	Ind Brut 356	TNC (15h)

Agents non titulaires de droit public

Grade	Type de contrat	Secteur	Rémunération	TC ou temps partiel
Agent des services techniques	Contractuel	Technique	Ind Brut 354	TC (35h)
Agent des services techniques	Contractuel	Technique	Ind Brut 354	TC (35h)
Agent des services techniques	Contractuel	Technique	Ind Brut 354	TC (35h)

Le Conseil, après avoir délibéré par :

17	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	Abstention

Décisions prises par délégation

Décision N°DEC-01-070123 portant modification de l'article 4 de l'acte constitutif d'une régie de recettes.

Décision N°DEC 02-080223 autorisation d'ester en justice et de désigner Maître ALET avocat à Montpellier afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune.

Informations

**Vidéosurveillance** : Une consultation avait été lancée en fin d'année auprès de trois entreprises.

Seules deux ont adressé une offre :

- TCF – 93 648.00 €
- INEO Infracom : 76 105.00 € HT.

L'entreprise INEO a été retenue.

Le plan d'exécution en cours de réalisation, la mise en service est prévue fin juin.

**Fibre** : Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection un réseau fibre qui traversera le village, nous appartiendra et nous permettra d'alimenter le panneau lumineux, la bibliothèque et le foyer communal.

**Eclairage Public** : Deux candélabres seront placés au fond du parking du camp perrier afin que le parking soit éclairé toute la nuit. Ainsi les parkings du camp perrier et du foyer et de l'avenue de la gare (délaissé) seront allumés et vidéosurveillés.

**Signalétique** : Il est demandé que le panneau indicatif du parking du foyer soit déplacé de manière à être plus visible pour l'usager.

**Réunions de quartier** : 14 réunions prévues, le calendrier est fixé : du 29 mars jusqu'à fin juin, avec une reprise le 21/09 jusqu'au changement d'heures.

**Agrandissement du cimetière** : A l'ordre du jour du prochain conseil municipal figurera la consultation de bureaux d'études pour l'agrandissement du cimetière : Aménagement de la voirie et parkings, clôtures, jardins du souvenir, caverne. L'estimation est de 150 000 euros HT environ.

**Fermeture de classe à Lézan** : Nous avons à déplorer encore cette année une fermeture de classe. En raison de la baisse de la démographie tout le pays est touché, et l'agglomération également. Le Président d'Alès Agglomération va adresser un courrier de principe au rectorat et au ministère compétent, mais malheureusement les chiffres sont significatifs.

A Lézan, avec la fermeture de classe les effectifs par classe passent de 19 à 22 élèves.

**Maison de santé** : Ce dossier est toujours très complexe à mener. L'équipe travaille chaque semaine sur différentes pistes, et réflexions lors de réunions ou rencontres avec des entreprises :

- Réunion avec les professionnels de santé sur Cardet avec tous les maires du secteur et les parlementaires locaux qui a permis de faire un point sur la santé sur le territoire
- Réunion initiée par Mmes les Maires de Massillargues Atuech et de Tornac, tous les maires n'étaient pas présents, mais chacun de constater qu'il serait difficile de financer un projet commun à plusieurs communes, en effet la patientèle ne va pas forcément à tel

ou tel endroit et ne serait pas acceptée nécessairement par les médecins de la maison de santé non plus.

- Une autre réunion est prévue à Massillargues Atuech le 22 février avec les professionnels de santé à laquelle M. le Maire participera.
- Nous avons également sollicité des investisseurs auprès desquels des réflexions sont menées.

La pénurie de médecins touche tout le pays, et toutes les communes avoisinantes recherchent des médecins. Aussi, l'équipe en charge de ce dossier est convaincue que seul un projet innovant et structurant pourrait attirer de nouveaux médecins sur notre commune.

L'idée de construire une maison en partage sur le terrain dernièrement acquis, dans le secteur des séniors , type hacienda , constituée de bureaux destinés à l'accueil de médecins avec une salle de réunion, et 5-6 appartements destinés aux séniors nous semble de plus en plus évidente.

Alain Pontier propose un centre d'accueil Alzheimer ou dans le secteur médical. Mais cela semble très contraignant.

Laetitia Gilbert indique qu'au CCAS d'Alès, trois structures de ce type existent.

Il s'agit d'accueillir des séniors autonomes dans des appartements aménagés spécifiquement pour cette tranche d'âge avec une salle de convivialité commune proposant des activités animées par la maîtresse de maison. . Il n'y a pas de présence permanente dans la résidence, pas de restauration – Les logements sont d'une surface de 40 et 55 m2 avec le plus souvent une seule chambre.

M. le Maire demandera un rendez-vous auprès des responsables du CCAS d'Alès afin de recueillir le plus de renseignements et conseils possibles sur ces structures.

\*\_\*\_\*

## Questions diverses

### **Affaire LAVAL :**

M. PONTIER fait lecture d'une demande de M. Cyrille FIRMIN qui souhaite avoir un débriefing sur l'affaire Laval : M. le Maire rapporte que l'audience du 27 janvier 2023 a duré 4h30.

Le jugement concernant la plainte pour diffamation déposée par le Maire, Stéphane Manoël et Philippe Talagrand sera rendu le 4 avril 2023.

L'audience concernant la plainte pour harcèlement a été reportée en mars 2024 car le procureur s'étant également joint à la plainte pour harcèlement, l'avocat de Mme Laval a plaidé pour nullité, le tribunal d'Alès ne pouvant être juge et partie. Un arbitrage du juge de Nîmes a été requis pour cette affaire.

Mme Laval a eu plusieurs rappels à l'ordre afin qu'elle cesse son harcèlement administratif et personnel de la part de son propre avocat et par le juge. Il lui a été formellement demandé de cesser son comportement et ses actions.

Mais force est de constater que cela n'a aucun effet : Mme Laval continue son harcèlement systématique, quotidien à l'encontre de toute l'équipe et des administrations. Elle menace sans cesse, saisit les tribunaux et les commissions, dans le seul but de nuire au bon fonctionnement de la Commune et à la bonne gestion ceci au détriment de tous les administrés lézannais.

Maitre Alet, avocat de la commune avait indiqué que si elle ne cessait pas ces exactions nous demanderions une citation directe.

Elle a enfin payer les 1500 euros de dommages et intérêts exigés par le tribunal administratif de Nîmes pour procédure abusive.

Philippe Talagrand invite les membres du conseil harcelés par les mails outranciers de Mme Laval à porter plainte systématiquement et directement auprès du Procureur de la République.

**Rediffusion du Conseil Municipal** : M. Pontier fait part d'une remarque de M. Firmin qui souhaiterait que le conseil municipal soit retransmis en visioconférence. Il déplore en effet ne pouvoir participer aux réunions, et par conséquent ne pas être informé des affaires de la Commune.

Des renseignements seront pris sur ce point.

**Château** : Jean Louis Astier fait remarquer qu'une obturation des volets est passée à travers laissant l'accès aux pigeons. L'équipe technique ira réparer.

**Station épuration** : Jean Louis Astier demande un point sur l'avancement du dossier. M. le Maire indique que cela avance doucement, le terrain sur lequel sera implanté la future station est acheté mais dans l'immédiat Alès Agglomération a lancé les travaux des stations de Saint Privat des Vieux, Salindres, Bagard et Les salles du Gardon. Celle de Lézan viendra dans un deuxième temps, sans doute pas avant 2025/2026. Alès agglomération intervenant par ordre de priorité : urgence environnementale et dossiers subventionnés.

**Camping** : Le terrain de l'ancien camping du **mas des chênes** deviendra un espace vert qui sera dans quelques temps propriété de la commune de Lézan. Nous souhaiterions que l'entretien de ce terrain soit donné par voie de convention à l'EPTB des Gardons.

**Mur de l'enclos** : Le mur qui menace de tomber sera démoli et reconstruit en lieu et place. Ces travaux seront entièrement portés et financés par le Conseil Départemental. Les travaux devraient commencer en septembre (en coordination avec les travaux de la HTA).

**Voies vertes :**

Les travaux avancent :

- L'entreprise Cazal réalise le tronçon Cardet/Anduze. La section Cardet/Lézan sera en enrobé, la section Lézan Anduze sera en clavicette.
- Les travaux de voirie devraient être terminés fin avril, les panneaux et les éléments de sécurité seront ensuite installés par une autre société. L'ouverture est prévue fin juin.

- Entreprise Jouvert Quissac Lézan sera en enrobé

**Relais Orange** : la déclaration préalable vient d'être déposée.

**Conseil Municipal des Jeunes :**

Sylvie Carrasco informe l'assemblée sur le Nouveau conseil qui a été élu le 24 novembre dernier. : Les élections ont eu lieu au sein de l'école et du collège : les élus sont composés de 5 élèves issus des classes de CM1/CM2 et 5 issus des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Laetitia Gilbert a rejoint l'équipe d'encadrant.

Leurs projets : Sensibilisation sur le rôle des abeilles – Mise en place d'une boîte à dons- organisation d'une exposition de Lègos ..

Une rencontre intergénérationnelle à la Résidence les Arcades a eu lieu le 1/02 –

Ils participeront activement à la fête du sport du 12 avril et à la journée citoyenne du 14 mai prochain.

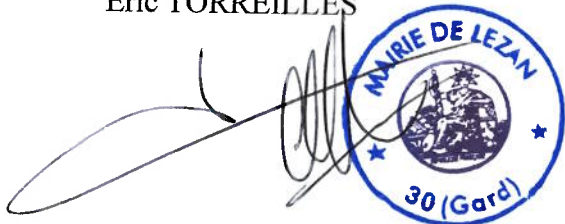
**Château** : Le conseil devra se déterminer sur la surface du parc à détacher et selon quel découpage pour une mise en vente en même temps que le Château . En effet, lors des visites cette question est récurrente. Diverses idées sont évoquées sur le devenir du château par l'assemblée : vendre avec la totalité du terrain – aménagement d'un EHPAD ou un accueil Alzheimer .... Si l'on ne trouve pas acquéreur, une réflexion sera à mener sur ces points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20

SIGNATURES DU PROCES VERBAL

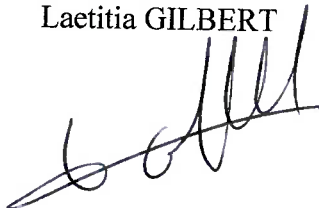
Le Maire

Eric TORREILLES

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LEZAN' at the top, a central emblem, and '30 (Gard)' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

La secrétaire de séance

Laetitia GILBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laetitia Gilbert', written over a horizontal line.

**Membres présents à la séance du 21/02/2023**  
**Ayant participé au vote des délibérations N°D001-210223 à D007 -210223**  
Article R2121-9 du CGCT

Eric TORREILLES

ASTIER Jean-Louis

BIGNOLLES Martine

BERBON Evelyne

BONNAURE Eva  
Excusée

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FESQUET Clément

FIRMIN Cyrille  
Excusé  
Procuration Pontier

FRAISSE Bruno

GILBERT Laetitia

LEVAILLANT Jean-Pierre

MANOEL Stéphane

PAILHES Nelly

PONTIER Alain  
+ Une procuration

RAUCOULES Cécile

ROBLIN Christine

TALAGRAND Philippe

TOUAHRI Zakia  
Excusée

\*\_\*\_\*

**Délibérations prises dans la séance du 21/02/23**

D001	210223	Autorisation de paiement des factures d'investissement budget communal M57
D002	210223	Autorisation de paiement – remboursement d'un sinistre
D003	210223	Projet de Pumptrack – choix de l'entreprise et demande de subventions
D004	210223	Archives départementales / conservation des archives anciennes
D005	210223	Voirie communale - consultation des entreprises
D006	210223	Rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subventions
D007	210223	Personnel communal – tableau des effectifs

\*\_\*\_\*

Date de Mise en ligne sur le site internet de la Commune [www.lezan.fr](http://www.lezan.fr) : le 28/02/2023.